

République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université de Monastir  كلية الطب بالمنستير FACULTÉ DE Médecine DE MONASTIR		GSC-CO-01-00
		23/10/2023
	Communiqué	Page 1 sur 1

NOTE

aux Internes (DCEM4)

Selon le Décret gouvernemental n°2019-341 du 10 avril 2019 Fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes des études médicales et le PV du conseil scientifique du 20/11/2019, une session d'examen pratique est fixée **du 24 au 31/12/2025** et elle est **obligatoire à tous les internes**. Une répartition nominative portant la date de l'examen sera affichée dans les délais.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur examen ou ont raté une session précédente, sont demandés à s'inscrire du 20 au 23/12/2025.

NB : Tout étudiant n'ayant pas valide son examen pratique ne sera pas autorisé à entamer le 3^{ème} cycle des études médicales.

Le Vice Doyen Directeur des Stages
Prof. Ahmed ZRIG

